

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 décembre 2011

Femmes porteuses de prothèses mammaires PIP : recommandations et mise en place d'un numéro d'appel à compter du 2 janvier 2012

Sur la base d'une expertise des agences sanitaires nationales et des sociétés savantes, le ministère chargé de la santé a formulé des recommandations pour les femmes porteuses de prothèses mammaires Poly Implant Prothèse (PIP).

Recommandations

- Personnes porteuses de prothèses mammaires PIP

Il est recommandé à ces patientes de consulter leur chirurgien.

A titre préventif et sans caractère d'urgence, l'explantation de ces prothèses, même sans signe clinique leur sera proposée. Les femmes ne souhaitant pas d'explantation bénéficieront d'un suivi par échographie (en passant par une consultation chez leur médecin traitant) pris en charge par la Sécurité Sociale.

- Personnes porteuses de prothèses mammaires

Pour savoir si elles sont concernées par ces recommandations, elles doivent vérifier la marque de leur prothèse sur la carte qui leur a été remise et en l'absence de carte, contacter le chirurgien ou l'établissement où a été pratiquée l'intervention.

Un numéro d'appel mis en place par l'ARS-OI dès le 2 janvier 2012

Afin d'orienter les patientes qui rencontreraient des difficultés dans leur parcours de soin, notamment pour identifier un établissement autorisé pour les activités chirurgicales, l'Agence de Santé Océan Indien (ARS-OI) met en place un numéro d'appel à partir du 2 janvier 2012 :

02 62 97 97 88

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Numéro vert

Pour répondre aux autres interrogations sur ce sujet, un numéro vert a été mis en place au niveau national :

0 800 636 636

ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h (heure de métropole)

Retrouvez toutes les informations actualisées sur ce dossier sur le site internet de l'ARS-OI :
www.ars.ocean-indien.sante.fr